JE RECYCLE MON VEHICULE.FR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre les abandons d'épaves sur nos territoires

Le portail www.jerecyclemonvehicule.fr est l'outil développé à la demande des autorités, pour aider notamment les élus locaux à lutter contre les abandons de Véhicules Hors d'Usage (VHU) sur leur territoire et contre les filières illégales de collecte et de traitement de ces véhicules.

Interface pilotée par l'Eco-Organisme et les Systèmes Individuels mis en place par l'ensemble des producteurs de véhicules, c'est la solution officielle agréée par le ministère de la Transition Ecologique qui permet aux particuliers[1] propriétaires de véhicules[2] en fin de vie de les faire enlever gratuitement à domicile dans le respect de toutes les réglementations.

Un outil concret pour accompagner les collectivités dans leurs missions

Les élus locaux sont en première ligne face aux problématiques d'abandon de VHU sur la voie publique ou sur des terrains privés.

Le portail **jerecyclemonvehicule.fr** leur offre une solution simple, gratuite et sécurisée permettant d'orienter les administrés vers la filière légale et d'éviter d'alimenter le business des épavistes illégaux. Chaque citoyen peut, en quelques clics, demander l'enlèvement gratuit à domicile de son VHU, avec la certitude d'obtenir un certificat de destruction officiel garantissant la désimmatriculation effective de son ancien véhicule dans les bases de données de l'administration. S'il le souhaite il peut aussi être mis en relation avec le Centre VHU de son choix pour y déposer son véhicule. Sous certaines conditions, le propriétaire pourra même se voir proposer un rachat de son VHU.

Outre les carcasses abandonnées et les nombreux risques de pollution, la filière illégale se matérialise aussi sur le domaine public par la multiplication des affichettes collées sur le mobilier urbain promettant un enlèvement des véhicules contre un paiement en argent liquide.

En sensibilisant leurs habitants aux enjeux du recyclage des véhicules et en relayant ce dispositif auprès d'eux, les collectivités participent activement à la bonne gestion des VHU, à la préservation de leur cadre de vie, à la lutte contre les pratiques illégales et au développement économique des professionnels habilités, acteurs du tissu économique local.

*« L'usage du portail **jerecyclemonvehicule.fr** doit se substituer aux affichages sauvages. La prise en compte de cette problématique par les élus locaux est capitale, ils doivent agir en utilisant leurs moyens de police (retrait des affiches) et de communication (promotion du portail auprès des administrés) pour œuvrer dans ce sens. »*

Aymeric JOBELOT, membre de la coordination EO/SI

[1] Les entreprises (TPE/PME) peuvent également utiliser le portail jerecyclemonvehicule.fr pour demander la collecte d'un véhicule sur site

[2] Sont concernés, les véhicules particuliers ou utilitaires de moins de 3,5 tonnes et les véhicules 2 et 3 roues

Une filière officielle au service des territoires

La filière légale de traitement des VHU repose sur un réseau de plus de 1 600 Centres VHU habilités sur l'ensemble du territoire : ils sont enregistrés ICPE[3] et régulièrement contrôlés par les DREAL[4]. Ils bénéficient d'un contrat avec la filière REP[5] et sont les seuls en capacité de délivrer un certificat de destruction authentique, garantie juridique indispensable pour les anciens propriétaires de VHU. Ces professionnels assurent la dépollution, le réemploi et la valorisation de plus de 95 % du poids des véhicules collectés selon des normes strictes.

En s'appuyant sur le portail **jerecyclemonvehicule.fr**, les élus disposent d'un levier efficace pour réduire les abandons de véhicules et la dégradation des paysages, pour lutter contre la pollution des sols, des eaux, pour protéger le vivant et pour soutenir une économie circulaire locale fondée sur le réemploi des pièces auto-moto.

> « *En orientant leurs administrés vers **jerecyclemonvehicule.fr**, les élus disposent d'une solution efficace pour prévenir les abandons de véhicules, lutter contre les pratiques illégales et valoriser une démarche d'économie circulaire locale.* »
>
> Vanessa MONTAGNE, membre de la coordination EO/SI

Contact presse : jerecyclemonvehicule@gmail.com

Qui sommes-nous ? Une nouvelle dynamique est désormais amorcée avec la mise en place d'une coordination réunissant un éco-organisme (EO) "**Recycler mon véhicule**", et 20 systèmes individuels (SI) agréés : **Renault SAS, Volkswagen Group France, Stellantis Auto SAS, Toyota France, Nissan West Europe, SAIC Motor France, Iveco France, Honda Motor Europe Ltd – Succursale France, Jaguar Land Rover France, Suzuki France SAS, Renault Trucks, Tesla France, Kia, Hyundai Motor France, Mazda Automobiles France, FMC Automobiles, Aixam Mega, Piaggio France, Midi France SAS, Harley-Davidson France.** Cette coordination vise à répondre à la nouvelle réglementation en matière de REP et à renforcer la filière légale pour le traitement des VHU.

[3] ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

[4] DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

[5] REP : Responsabilité Elargie du Producteur